



## LE TRANSPORT SOCIAL PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS (69)

Territoire rural de moyenne montagne, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais accompagne les établissements scolaires dans leur réflexion sur l'éco-mobilité et la mise en place d'actions pour favoriser la mobilité alternative sur les trajets domiciles-établissements.



### CONTEXTE

#### > Le territoire

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais regroupe 32 communes (35 000 habitants) réparties sur un territoire rural très vallonné. Le transport représente 24% de la consommation d'énergie du territoire. 91% de l'énergie consommée sur les Monts du Lyonnais est importée, ce qui traduit une vulnérabilité énergétique importante. Les Monts du Lyonnais a ainsi été classé, en juillet 2018 par l'INSEE, territoire « à enjeux autour des déplacements ».

Le territoire est fortement dépendant de l'automobile car l'habitat est diffus et qu'il est proche de grands pôles urbains : Lyon, Saint-Étienne et Roanne. De plus, le climat et la topographie (dénivelés importants) ne facilitent pas l'utilisation de modes de transport doux. Ce qui génère un risque d'isolement (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) et des difficultés importantes d'accès à l'emploi (pour les plus précaires, les jeunes, ...) sur le territoire.

La Communauté de communes connaît une augmentation des déplacements, en particulier, des trajets pendulaires vers les villes voisines. Cet accroissement a un impact sur le budget des ménages : taux d'effort énergétique mobilité de 4.8 (moyenne en France : 3.6), 525 ménages en situation de précarité énergétique mobilité. Seulement 55% des actifs vivent et travaillent sur le territoire qui pourtant présente un potentiel de relocalisation des emplois important (le territoire compte 71 emplois pour 100 actifs).

#### > La collectivité et son projet de territoire durable

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a pour ambition d'être un Territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) approuvé en 2020 est la feuille de route opérationnelle pour les 6 prochaines années. En matière de mobilité, ses objectifs sont les suivants :

- « Inventer une nouvelle mobilité à faible contenu carbone ». Le territoire, à dominante rurale, n'a pas les moyens et n'a pas la démographie suffisante pour mettre en place un système de transports collectifs partout et pour tous. Les alternatives à la voiture doivent passer par le développement d'autres formes de mobilité dont les mobilités douces et durables.
- « Développer les mobilités douces : développer les cheminements doux, réaliser un maillage des villages... »
- « Sensibiliser et accompagner les particuliers dans la réduction de leurs déplacements du quotidien en véhicule individuel. »

- « Limiter l'étalement urbain et la dépendance à la voiture individuelle par les documents et opérations d'aménagement. »
- « Soutenir le développement de nouvelles carburations (GNV, électricité) pour le transport de marchandises et de personnes (logistique entreprise). »

## PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

### > Contexte et objectifs

Il s'agit de permettre aux personnes en grande difficulté de se déplacer à moindre coût. Elles doivent cependant répondre à des critères précis : aucun moyen de déplacement au sein du foyer, des conditions de ressources très modestes, être âgées / en situation de handicap / d'invalidité / au RSA ....

### > L'action menée

Pour la mise en place du premier volet du transport solidaire au sein des Monts du Lyonnais (qui a démarré le 1er septembre 2019 pour une année), la collectivité a conclu un marché public avec des compagnies locales de taxis. Diverses actions ont été menées :

- Création d'outils de communication : flyers, affiches.
- Création d'outils pour le fonctionnement du dispositif : dossier d'inscription, déclaration sur l'honneur, badge et carnet de transport, liste des taxis conventionnés.
- Organisation de réunions avec les secrétaires des 32 mairies. Les mairies sont la porte d'entrée du dispositif puisque ce sont elles qui réceptionnent les demandes et, si besoin, aident les futurs usagers à monter leur dossier.
- Organisation d'une réunion avec les transporteurs ayant remporté le marché pour leur présenter le fonctionnement du nouveau dispositif. À cette occasion il leur a été fourni un modèle de tableau pré rempli pour enregistrer le kilométrage effectué mensuellement. Le règlement a été expliqué principalement pour les différents points de ramassage et de dépose.
- Organisation d'un comité d'arbitrage composé de 4 élus dont le rôle est d'arbitrer les situations particulières.
- Organisation de réunions de présentation du dispositif aux acteurs du secteur social (associations, assistantes sociales ...).
- Financement des taxis : les taxis établissent un tableau récapitulatif mensuel de tous les déplacements effectués puis l'envoient à la gestionnaire du service pour vérification et validation. Une fois son accord donné, les taxis établissent une facture mensuelle qu'ils adressent à la collectivité. Pour information, les taxis vendent un ticket à l'utilisateur (2 €) lors de sa montée dans le taxi. Ces tickets leur sont vendus par la CCMDL.

#### LE PROJET EN BREF

**Niveau de maturité** : En fonctionnement

**Coût de la solution** : 115.000 € / an

**Pour en savoir plus** : [www.cc-montsdulyonnais.fr/transport-social-monts-du-lyonnais](http://www.cc-montsdulyonnais.fr/transport-social-monts-du-lyonnais)

**Temps nécessaire** : 6 mois incluant l'appel d'offres pour le marché de transport

## > Les résultats

Sur la période de septembre 2019 à août 2020 :

- 142 personnes bénéficiaires du dispositif avec des retours positifs de la part des usagers et des transporteurs conventionnés
- 2600 trajets réalisés
- 32 235 km effectués

Le service est utilisé par 73 % de femmes et 27 % d'hommes. 58 % sont des personnes de plus de 65 ans et 24 % des personnes handicapées. Fort de ces résultats et compte tenu des besoins des personnes concernées, le service se poursuit pour une deuxième année.

## > Les leçons tirées / Les facteurs de réplicabilité

La principale difficulté résidait dans la mise en place du premier marché public afin de répondre au plus près des besoins des usagers tout en respectant un budget alloué et une procédure spécifique aux collectivités territoriales. Il fut donc nécessaire de mettre en place un comité d'arbitrage composé de quelques élus permettant de traiter les demandes particulières et prendre des décisions rapides avec des réponses spécifiques.

## > Les perspectives

La principale perspective est de maintenir ce service auprès des usagers malgré un coût élevé pour la collectivité et d'adapter le plus possible le service aux besoins des populations concernées, notamment pour faciliter l'emploi des travailleurs en situation d'handicap.

De plus, les Monts du Lyonnais souhaitent diffuser largement les documents de communication par l'intermédiaire des communes, mais également par toutes les structures à caractère social. L'objectif est que les personnes ciblées par ce service en aient pleinement connaissance.

## Les acteurs impliqués

Le service mobilité de la CCMDL  
 Les transporteurs  
 Les communes du territoire  
 Les structures du secteur social

## Sources et contacts

Agnès TOURTOIS, Chargée du dispositif  
 Communauté de communes des Monts du Lyonnais  
 Tél. : 04 74 70 58 00

[mobilite@cc-mdl.fr](mailto:mobilite@cc-mdl.fr)

